Inscription maximum en L1

Par **Septen**, le **27/06/2006** à **21:36**

Il me semble qu'avec la reforme LMD, l'inscription en L1 est de 3 ans maximum. Seulement cela compte-t-il pour l'intregralite des mentions, ou cela est il specifique a chaque mention ?

peut on faire 2 L1 en psycho et 2 l1 en droit par exemple ?

Par **akhela**, le **28/06/2006** à **10:09**

cela ne dépend pas du tout du LMD mais du règlement de chaque université, ainsi à Strasbourg III depuis cette année on a un droit d'inscription illimité.
Sur le principe général du nombre d'inscription à Strasbourg il s'agissait d'un nombre d'inscription par université (Ex: 3 inscription en DEUG à Strasbourg III -une en droit et deux en AES- puis la possibilité de s'inscrire ensuite 3x en DEUG psycho à Strasbourg I ou en LEA à Strasbourg II ... soit au total 9 inscription sans compter les dérogations en DEUG).

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés